

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, à l'Espace « Cœur des Vallées » de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le neuf novembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **20** – Quorum : **11**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Chantal PASSET, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

DELOCHE Benjamin à Pierre BIBOLLET, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Amandine DUNAND à Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Excusés : **2**

Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

Absents : **4**

Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Philippe ROISINE

Secrétaire de séance : Jean VULLIET

N° 2022/086 - CREATION D'UN POSTE MOBILITE DOUCE

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Bureau du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc du ressort du Conseil Communautaire de fixer les emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

La Communauté de Communes est lauréate de l'appel à projet AVELO2 mis en place par l'ADEME pour aider les territoires dans le développement de la pratique cyclable et piétonne.

Les objectifs de la Communauté de Communes en matière de politique cyclable sont les suivants :

- La réalisation d'un schéma directeur des liaisons douces, connectant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. L'objectif ciblé étant l'augmentation du recours aux modes actifs (vélo + piéton), pour les trajets du quotidien, mais également pour les loisirs et le tourisme ;
- L'impulsion d'une politique favorisant les modes actifs à travers la mise en œuvre de services et l'organisation.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite créer un poste de chargé de mission mobilités douces, qui sera financé pendant 18 mois à 100 % par le projet AVELO2.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 15 novembre 2022 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense prévisionnelle correspondante au budget 2023.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Jean VULLIET



*Délibération transmise en Préfecture le 28/11/2022
Publiée le 28/11/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*